



# Compte Rendu

**Réunion du Comité Syndical**  
*du 29.01.2018 - 17h30*

L'An Deux Mil Dix Huit, le 29 Janvier, à 17h30, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Culturel « Le Cube » - PANZOULT, sous la présidence de Monsieur P. MASSARD

**Date de convocation du Comité :** 12.01.2018

**Etaient présents :** (cf liste jointe)

**Membres en exercice :** 77

**Membres présents :** 48

**Membres votants :** 48 + 2 procurations

**Secrétaire de séance :** M. JAVELOT Daniel

### **Approbation du Compte rendu du Comité Syndical du 19.12.2017**

Cf. :

- Bulletin des Délibérations adressé par courriel le 09/01/2018 aux Maires et Présidents de C.C.
- Compte rendu adressé par courriel le 09/01/2018 aux délégués titulaires, aux délégués suppléants, aux Maires, et aux Présidents de C.C.,

→ Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

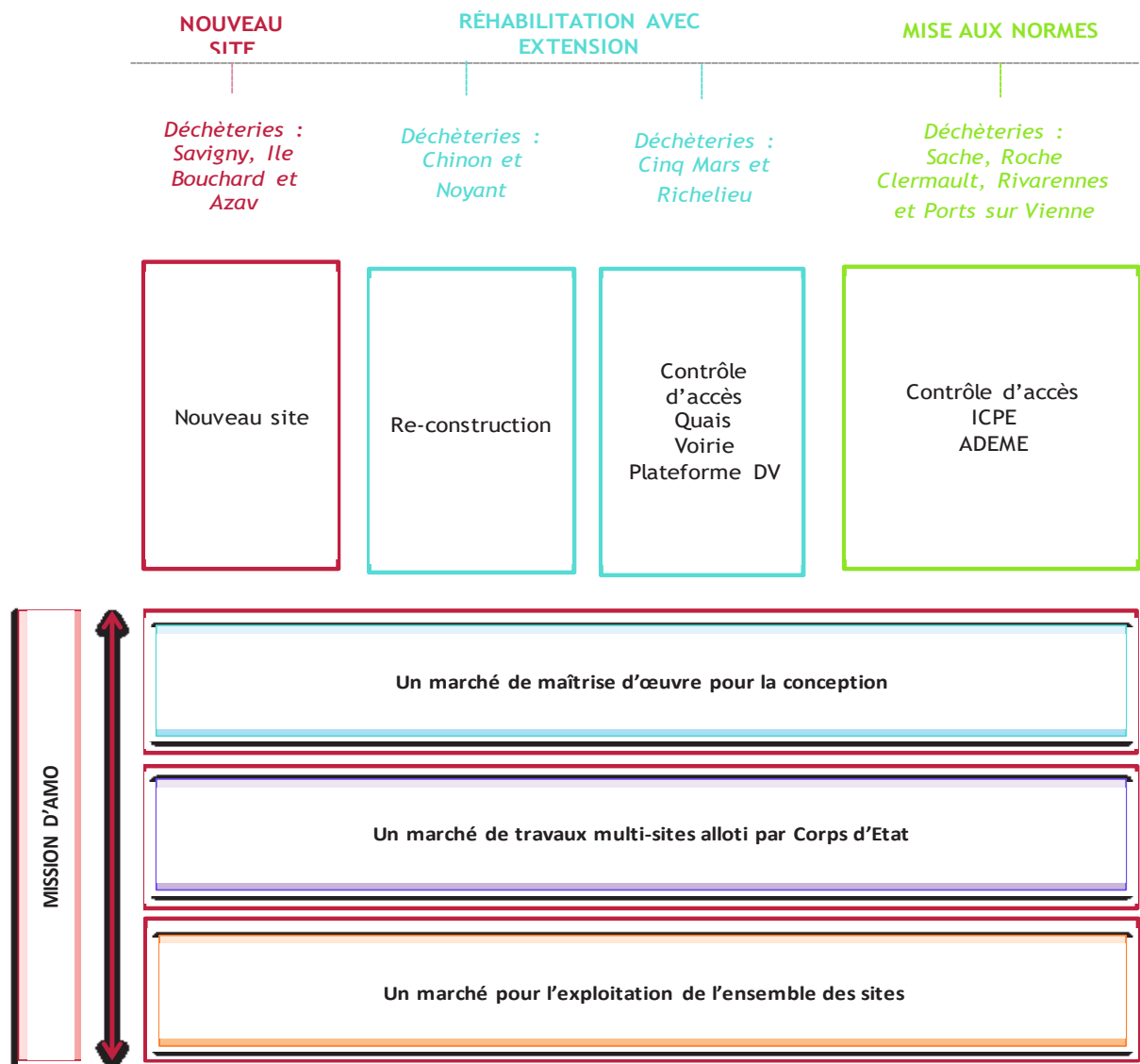
### **Délibération 2018.01 : Présentation de l'étude établie par le groupement d'entreprises GIRUS / Cabinet MLD AVOCATS « Assistance pour le choix du montage relatif à l'optimisation du réseau des 11 déchèteries du SMICTOM du CHINONNAIS »**

Suite à un marché en procédure adaptée, le SMICTOM du CHINONNAIS a confié en Juillet 2017 au groupement d'entreprises GIRUS (69) / Cabinet MLD AVOCATS (69) une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le choix du montage relatif à l'optimisation des 11 déchèteries du SMICTOM.

La synthèse de cette étude présentée aux membres du Comité Syndical est jointe en annexe.

**Après en avoir délibéré,** les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

- Valident le choix du scénario de montage proposé dans l'étude (voir schéma ci-après), à savoir :
  - 1 marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant notamment sur les missions suivantes :
    - définition préalable du programme de maîtrise d'œuvre ;
    - réévaluation du montant prévisionnel des travaux ;
    - validation du phasage des travaux ;
    - passation du marché de maîtrise d'œuvre ;
    - passation du marché d'exploitation ;
    - missions complémentaires telles que l'élaboration des dossiers ICPE, de missions de CSPS, de contrôle technique etc.
  - 1 marché de maîtrise d'oeuvre multi-sites portant sur le réseau des 11 déchèteries
  - 1 marché de travaux multi-sites alloti par Corps d'Etat portant sur le réseau des 11 déchèteries
  - 1 marché d'exploitation multi-sites portant sur le réseau des 11 déchèteries



***Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 06.02.2018  
Délibération publiée ou notifiée le 06.02.2018***

A la fin de la présentation de cette étude, M. MASSARD souligne que les coûts mentionnés dans cette synthèse sont les montants chiffrés, il y a environ 4 ans, par le Bureau d'Etudes Atlances. Ils sont a priori optimistes → coûts à actualiser par rapport à la date à laquelle ils ont été établis et par rapport au fait que de nouvelles technologies sont éventuellement à prendre en compte (déchèteries à plat sans quais).

En ce qui concerne le phasage global du projet, il convient également d'être prudent sur la date d'échéance fixée à 2021. Des aléas peuvent légèrement reporter les dates prévisionnelles fixées dans le planning.

***Délibération 2018.02 : Présentation de l'étude établie par le Cabinet MERLIN – SEMOY (45) « Devenir de l'U.V.E. et du Centre de Tri du SMICTOM du CHINONNAIS »***

Suite à un marché en procédure adaptée, le SMICTOM du CHINONNAIS a confié en Février 2017 au Cabinet MERLIN – SEMOY 45 (co-traitant Cabinet RAVETTO Associés – PARIS 75) une étude « Devenir de l'U.V.E. et du Centre de Tri du SMICTOM du CHINONNAIS ».

La synthèse de cette étude présentée aux membres du Comité Syndical est jointe en annexe.

**Après en avoir délibéré**, les membres du Comité Syndical prennent acte de la présentation de l'étude menée par le Cabinet MERLIN.

*Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le 06.02.2018*  
*Délibération publiée ou notifiée le 06.02.2018*

### Principales précisions - Questions réponses soulevées lors de la présentation de ce dossier

#### **Diapo 5**

C.S.R. (Combustible solide de Récupération). Il s'agit d'un type de combustible principalement préparé à partir de déchets combustibles qui ne sont pas recyclables dans les conditions économiques et techniques du moment. Les CSR sont principalement fabriqués à partir des refus de tri des déchets solides (municipaux, banals, industriels, commerciaux et/ou issus des encombrants).

En ce qui concerne les chaufferies C.S.R., elles sont dimensionnées en fonction des besoins en chaleur (et non en fonction du gisement disponible).

#### **Diapo 8**

Périmètre du SMICTOM du CHINONNAIS élargi à 23 000 T : Il s'agit de l'hypothèse où la C.C. T.V.I. décide une adhésion complète au SMICTOM du CHINONNAIS.

Cette collectivité comprend :

- le périmètre de l'ancienne C.C. Pays d'Azay le Rideau + Ste Catherine de Fierbois et Villeperdue
- le périmètre de l'ancienne C.C. du Val de l'Indre.

Les 8 communes de l'ancienne C.C. V.I. (Artannes - Monts – Sorigny – St Branch – Montbazou – Veigné – Evres sur Indre et Truyes) ne sont pas à ce jour desservies par le SMICTOM (pour les OMr → collecte en régie et Traitement en Centre de stockage). Ces 8 communes représentent environ 34 000 habitants.

Si la C.C. T.V.I. décidait une adhésion complète au SMICTOM du CHINONNAIS, cela permettrait de consolider le périmètre du SMICTOM du CHINONNAIS à 23 000 t sachant que le scénario « reconstruction/revamping de l'U.V.E. » en dessous d'un tonnage traité de 20 000 t / 23 000 t n'est pas viable économiquement,

#### **Diapo 10**

Quatre Usines de Valorisation Energétique sont proposées comme sites potentiels d'accueil pour le scénario 0 et 2.

Il est à prendre en considération les éléments suivants :

- U.V.E. du Mans : Cette usine est de petite capacité : à priori il est difficile d'envisager que cette unité puisse accueillir les OMr du CHINONNAIS
- U.V.E. de Lasse : Cette usine arrive à saturation depuis qu'ils accueillent les OMr d'ANGERS
- U.V.E. de POITIERS : U.V.E. vieillissante et le questionnement sur son devenir est également posé.

#### **Diapo 11**

Le revamping de l'U.V.E. signifie la modernisation, la rénovation du site. Ce scénario engendre :

- un arrêt de l'installation avec traitement des OMr du SMICTOM sur un autre site de traitement pendant cette période : coût de transfert et de traitement des OMr à supporter par le Syndicat
- un arrêt de la fourniture de chaleur au Centre Hospitalier du CHINONNAIS pendant la phase de rénovation.

En comparaison à l'option reconstruction de l'U.V.E., le revamping est donc une solution moins confortable, beaucoup plus difficile à gérer.

M. M. FISZBIN (assistant à la séance en qualité de membre du public) prend la parole en soulignant qu'une autre alternative existe. En Indre et Loire, il existe 2 Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux de classe 2 (1er site à Chanceaux près Loches et 2<sup>ème</sup> site à SONZAY). La grande majorité des OMr de l'Indre et Loire sont traitées dans ces centres de stockage. Alors pourquoi renover ou reconstruire l'U.V.E. de St Benoit la Forêt, installation située à proximité d'un hôpital et grande productrice de CO<sub>2</sub> ?

Par rapport à cette intervention, il est répondu que la fermeture du site de Chanceaux Près Loches est programmée en 2024.

D'autre part, la législation en vigueur hiérarchise les modes de traitement des déchets. A travers cette réglementation, la valorisation énergétique est placée avant l'enfouissement, ce dernier mode de traitement ne devant être réservé qu'aux déchets ultimes.

### **Diapo 21**

Les coûts à la tonne indiqués sont des coûts calculés à ce jour. Pour le scénario 0, quelles seront les évolutions des coûts à moyen terme. Si l'on prend l'exemple de l'usine de valorisation énergétique de BLOIS, la collectivité propriétaire de l'installation va lancer prochainement une nouvelle délégation de services publics. Il est donc difficile de se prononcer sur les évolutions des coûts.

### **Diapo 25**

M. E. DELAPALME (Couziers) s'interroge sur la durée de vie de l'U.V.E. actuelle.

M. X. NAVET répond qu'à travers l'audit effectué, des pièces importantes sont à changer du fait de leur état de corrosion avancé. Leur changement permettrait de prolonger l'U.V.E. d'environ 4/5 ans (jusqu'en 2024 environ, date où des nouvelles normes, non connues à ce jour, seront imposées à l'installation).

M. P. MASSARD clôt ce point de l'ordre du jour, en soulignant qu'il s'agit d'un dossier complexe nécessitant une prise de décision courant 2018 / 2019 de la part du Comité Syndical.

## **Questions et informations diverses**

### **Projet d'usine de valorisation des déchets ménagers sur le territoire de Tours Métropole Val de Loire**

Le SMICTOM a été associé à la réflexion engagée par TOURS METROPOLE Val de Loire en vue de la réalisation d'une unité de traitement des déchets sur l'agglomération de TOURS.

La mise en œuvre de ce projet reposera sur une convention de délégation de service public dont la constitution sera prochainement engagée par TOURS METROPOLE.

TOURS METROPOLE a sollicité tout dernièrement le SMICTOM du CHINONNAIS afin que nous donnions notre accord de principe pour identifier les conditions précises d'une coopération éventuelle entre TOURS METROPOLE et le SMICTOM du CHINONNAIS.

Dans l'hypothèse d'une fermeture de l'U.V.E., ce projet peut constituer une alternative pour le traitement des OMr du SMICTOM du CHINONNAIS et s'intègre donc pleinement dans les réflexions du Syndicat. Aussi, le SMICTOM a répondu, tout dernièrement, favorablement à la demande faite par TOURS METROPOLE.

## **Date des prochaines réunions du SMICTOM du CHINONNAIS**

**Février 2018** (Réunions où sera abordé le Rapport d'Orientations Budgétaires 2018)

### Dates

- Réunion de Bureau : Lundi 12.02.2018 – 17h30 (Maison des Associations - CHINON – Salle Jaune)
- Réunion du Comité Syndical : Lundi 26.02.2018 – 17h30 (« Le Cube » - Panzoult)

**Mars 2018** (Réunions où seront abordés le Compte Administratif 2017 et le Budget 2018)

### Dates

- Réunion de Bureau : Lundi 19.03.2018 – 17h30 (Maison des Associations - CHINON – Salle Jaune)
- Réunion du Comité Syndical : Lundi 26.03.2018 – 17h30 (**Espace Rabelais – CHINON**)

---

### Récapitulatif de la séance

<b>N° 2018.01</b>	<b>Présentation de l'étude établie par le groupement d'entreprises GIRUS / Cabinet MLD AVOCATS « Assistance pour le choix du montage relatif à l'optimisation du réseau des 11 déchèteries du SMICTOM du CHINONNAIS »</b>
<b>N° 2018.02</b>	<b>Présentation de l'étude établie par le Cabinet MERLIN – SEMOY (45) « Devenir de l'U.V.E. et du Centre de Tri du SMICTOM du CHINONNAIS »</b>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30

**Le Président,  
P. MASSARD**



**LISTE DES DELEGUES PRESENTS à LA REUNION DU COMITE SYNDICAL du 29.01.2018 - 17H30**

<u>Communes</u>	<u>Nom du délégué</u>
ANCHE (C.C Chinon, Vienne et Loire)	M. ROUX Claude
ANTOGNY LE TILLAC (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
ASSAY (C.C Touraine Val de Vienne)	M. FORTET Nicolas
AVOINE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. REMMERIE Bernard
AVON LES ROCHES (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
AZAY LE RIDEAU (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. PETROVITCH Yvan
BEAUMONT EN VERON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. NAULET Vincent
BRASLOU (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme CALLOC'H Marlène
BRAYE SOUS FAYE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
BREHEMONT (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. WAGNER Norbert
BRIZAY (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
CANDES ST-MARTIN (C.C.Chinon, Vienne et Loire)	Absents
CHAMPIGNY Sur VEUDE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents Excusés
LA CHAPELLE AUX NAUX (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. MASSARD Philippe
CHAVEIGNES (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
CHEILLE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. JAVELOT Daniel
CHEZELLES (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme FABIGNON Tessa
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme RICHER Gilberte
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme GACHET Marlène
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. SCHUBNEL Jean
CINAIS (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. MORIN Claude
CINQ MARS LA PILE (C.C. Touraine Ouest Val de Loire)	Absents Excusés
COURCOUE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
COUZIERS (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. DELAPALME Edouard
CRAVANT LES COTEAUX (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
CRISSAY SUR MANSE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. LEGROS Jean Jacques
CROUZILLES (C.C Touraine Val de Vienne)	M. NOREL Gérard
FAYE LA VINEUSE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
HUISMES (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme LAMOUR Sarah
L'ILE BOUCHARD (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme SIMON Christine
JAULNAY (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme GAUTIER Carole
LANGAIS (C.C. Touraine Ouest Val de Loire)	Absents
LEMERE (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme TERRIEN Sylviane
LERNE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
LIGNIERES DE T. (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents
LIGRE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. BRUNET Michel
LUZE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
MAILLE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
MARCAY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme GIRON Virginie
MARCILLY SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. MAURICE Claudy
MARIGNY MARMANDE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. PINEAU Christian
MAZIERES DE TOURAINE (C.C. Touraine Ouest Val de Loire)	M. COUTINEAU Jean Claude
NEUIL (C.C Touraine Val de Vienne)	M. DOMENGER Jean Paul
NOUATRE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. GAUTRON Philippe
NOYANT DE TOURAINE (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme CAUDIU Sandrine
PANZOULT (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
PARCAY SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme VERRINE Evelyne
PONT DE RUAN (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents Excusés
PORTS SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. CHAMPIGNY Dominique
POUZAY (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme PESSON Angélique
PUSSIGNY (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
RAZINES (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme DESERT Rebecca
RICHELIEU (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents Excusés
RIGNY USSE (C.C. du Pays d'AZAY LE RIDEAU)	Absents
RILLY SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
RIVARENNES (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. BAZIN Gérard
RIVIERE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. PAVY Michel

Mme SUTEAU Claudine

LA ROCHE-CLERMAULT (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme RAIMBAULT Cécile
SACHE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. SVELON Guy
ST BENOIT LA FORET (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. MAULAVE André
STE CATHERINE DE FIERBOIS (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents
ST-EPAIN (C.C. Touraine Val de Vienne)	Mme RICARD Bénédicte
ST GERMAIN SUR VIENNE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme ALBERT Maryvonne → procuration donnée à M. ROUX Claude (Anché)
STE MAURE DE TOURAINE (C.C. Touraine Val de Vienne)	Absents
SAVIGNY EN VERON (Chinon, Vienne et Loire)	M. CHAUVELIN Laurent → procuration donnée à M. REMMERIE Bernard (Avoine)
SAZILLY (C.C. Touraine Val de Vienne)	Mme BEUN Ghislaine
SEUILLY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. MANCEAU Mickael
TAVANT (C.C. Touraine Val de Vienne)	M. CORDONNIER Jean
THENEUIL (C.C. Touraine Val de Vienne)	Absents
THILOUZE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. JUZEAU Patrice
THIZAY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
LA TOUR ST GELIN (C.C. Touraine Val de Vienne)	M. DOLATA Bernard
TROGUES (C.C. Touraine Val de Vienne)	Mme VOISINET Yolande
VALLERES (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents
VERNEUIL LE CHATEAU (C.C. Touraine Val de Vienne)	M. MECHIN Laurent
VILLAINES LES ROCHERS (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. BRUYANT François
VILLEPERDUE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. LEGRAND Gérard

**Assistaient également**

Mme M. QUINTARD – Bureau d'Etudes GIRUS – VAULX EN VELIN  
M. X. NAVET - Bureau d'Etudes MERLIN - SEMOY (45)

**Services SMICTOM du CH :**

- \* Mme S. DE JONCKEERE
- \* Mme I. JOUSSELIN
- \* Mme A. ROBIN

**Absents Excusés**

Mme CHEMINOT C. – Trésorerie CHINON\_

**Nombre de membres en exercice : 77**

**Membres présents : 48**

**Membres votants : 48 + 2 procurations**

**Secrétaire de séance : M. JAVELOT Daniel**





**Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le  
choix du montage relatif à l'optimisation des 11  
déchèteries du SMICTOM.**

**Réunion de présentation au Comité Syndical  
Lundi 29 janvier 2018**



**Morgane QUINTARD, Juriste GIRUS**

## SOMMAIRE

- Objectifs de l'étude et rappel du contexte
- Phase 1 : choix du scénario de montage
- Phase 2 : approfondissement et déroulement du scénario retenu
- Phasage opérationnel
- Annexes

- 
- **Objectifs de l'étude et rappel du contexte**

## Objectifs de l'étude et rappel du contexte

### ■ Objectifs

- Définir un scénario de montage contractuel pour la réalisation des travaux et la gestion des 11 déchèteries du SMICTOM qui soit **juridiquement sécurisé et adapté aux attentes du SMICTOM** :
  - Harmonisation de la conception des déchèteries nouvelles et à réhabiliter,
  - Harmonisation de l'exploitation du réseau des 11 déchèteries,
  - Performance et qualité du service rendu sur le réseau de déchèteries...

### ■ Etudes préalables

- **Données techniques** : étude d'optimisation des 11 déchèteries réalisée par ATLANCE Ingénierie et Environnement
- **Données juridiques** : rapport du cabinet BRG avocats

## Objectifs de l'étude et rappel du contexte

### Investissements à réaliser sur les 11 déchèteries :

NOUVEAU SITE	RÉHABILITATION AVEC EXTENSION		MISE AUX NORMES
3 déchèteries : <ul style="list-style-type: none"><li>Savigny,</li><li>Ile Bouchard</li><li>Azay</li></ul>	2 déchèteries : <ul style="list-style-type: none"><li>Chinon</li><li>Noyant</li></ul>	2 déchèteries : <ul style="list-style-type: none"><li>Cinq Mars</li><li>Richelieu</li></ul>	4 déchèteries : <ul style="list-style-type: none"><li>Sache</li><li>Roche Clermault</li><li>Rivarennnes</li><li>Ports sur Vienne</li></ul>
Nouveaux sites	Re-construction	Contrôle d'accès Quais Voirie Plateforme DV	Contrôle d'accès Mise aux normes ICPE ADEME
Budget estimé* : 2 800 000 €	Budget estimé* : 2 200 000 €	Budget estimé* : 1 350 000 €	Budget estimé* : 58 000 € à 190 000 €

(\*) Source de l'estimation du montant des investissements : étude réalisée en 2013 par ATLANCE Ingénierie et Environnement

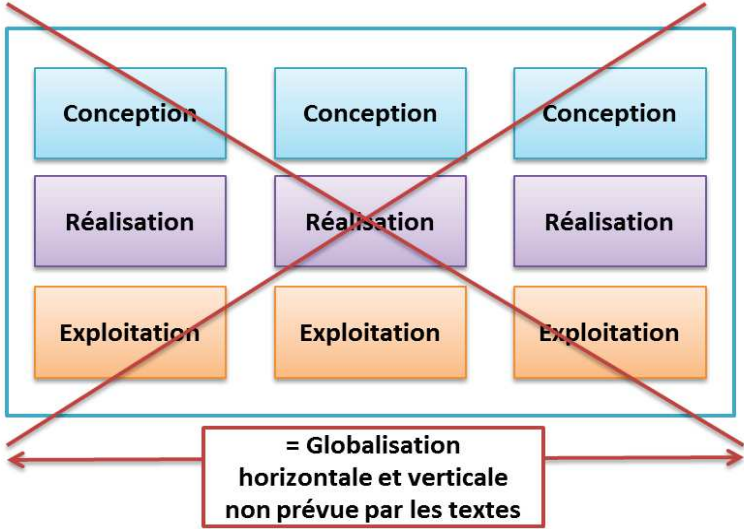
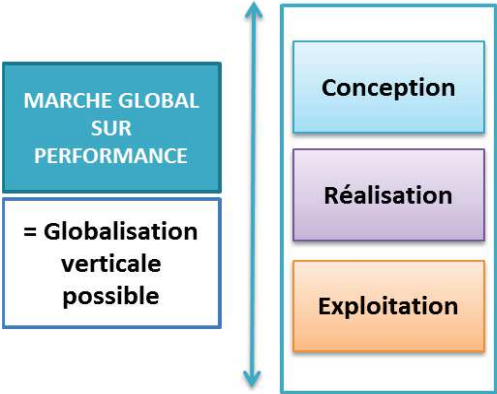
A noter : montant des investissements à actualiser



■ Phase 1 : choix du scénario  
de montage

# Phase 1 : choix du scénario de montage

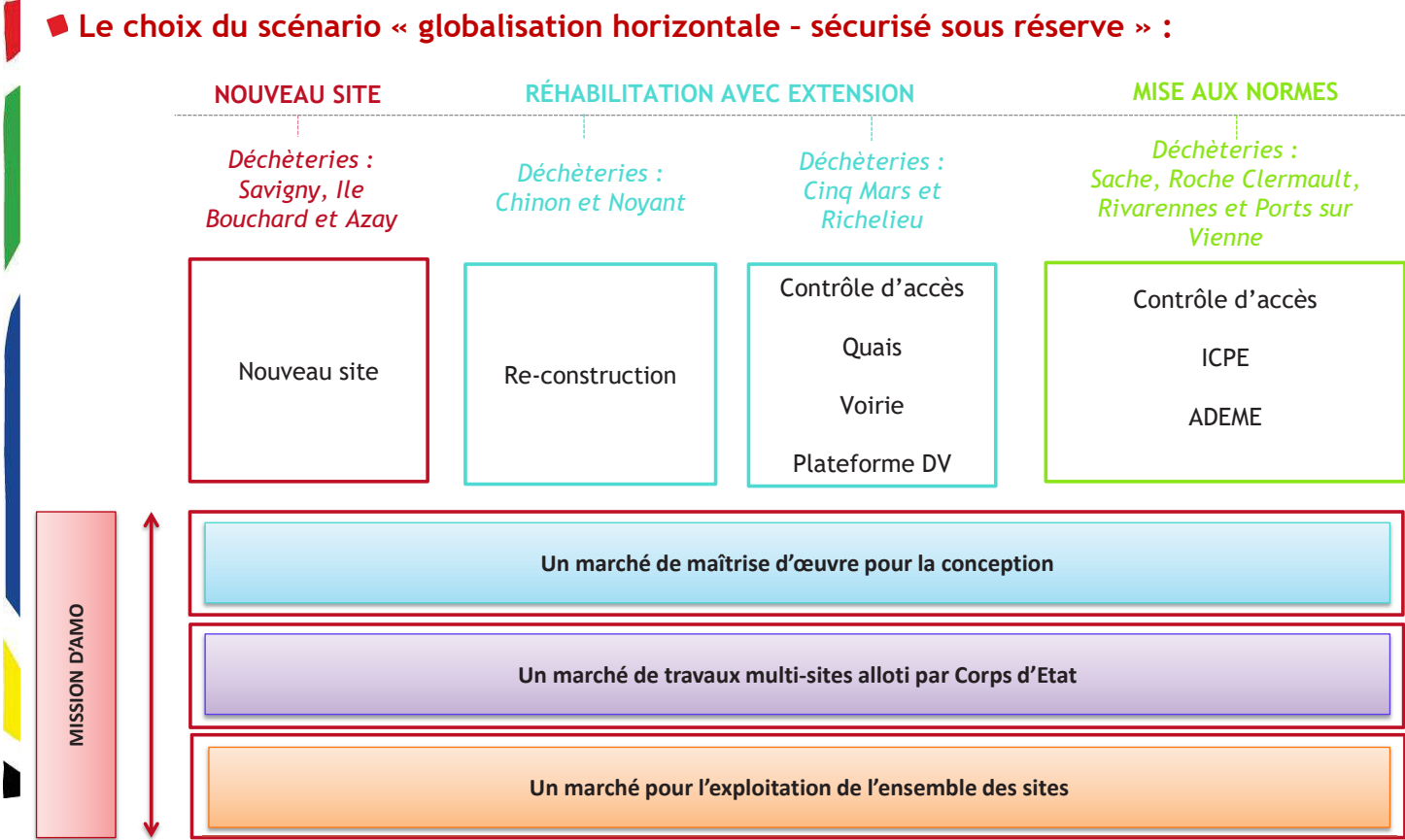
Recherche d'un scénario globalisé mais sécurisé juridiquement :



↳ Infaisabilité juridique

# Phase 1 : choix du scénario de montage

Le choix du scénario « globalisation horizontale - sécurisé sous réserve » :










■ Phase 2 : approfondissement  
et déroulement du scénario  
retenu

## Phase 2 : approfondissement et déroulement du scénario retenu

Étapes	Actions	Caractéristiques des marchés
Étape préalable	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diagnostic : réévaluation du montant prévisionnel des investissements, phasage des investissements</li> <li>▪ Programme : définition d'un programme par site</li> </ul>	
La maîtrise d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Passation du marché de maîtrise d'œuvre</li> <li>▪ Rédaction des marchés subséquents</li> <li>▪ Etudes de maîtrise d'œuvre</li> <li>▪ Suivi des chantiers jusqu'à réception</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Objet : marché de maîtrise d'œuvre multi-sites (justification technique et juridique) ;</li> <li>▪ Forme : accord-cadre ;</li> <li>▪ Procédure de consultation : appel d'offres sans concours.</li> </ul>
Les travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Passation du ou des marchés de travaux</li> <li>▪ Réalisation des travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Objet : un ou plusieurs marchés de travaux ;</li> <li>▪ Forme : lots par Corps d'Etat ;</li> <li>▪ Procédure de consultation : appel d'offres ou MAPA.</li> </ul>
L'exploitation du réseau de déchèteries	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Passation du marché d'exploitation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Objet : exploitation d'un réseau de 11 déchèteries</li> <li>▪ Forme : pas d'allotissement (justification technique, juridique et financière du non allotissement)</li> <li>▪ Objectifs de performance : taux de valorisation, nouvelles filières, accueil des usagers, propreté des sites...</li> <li>▪ Procédure de consultation : appel d'offres</li> </ul>

### Réalisation des actions par :

-  L'AMO
-  Le maître d'œuvre
-  L'entreprise de travaux



- **Phasage opérationnel**

## Phasage opérationnel

### Hypothèses :

- Prioriser les travaux avec pour objectifs d'assurer au maximum la continuité du service, l'anticipation de la dépense, et une meilleure gestion opérationnelle du projet :
  1. **Priorité sur les constructions des 3 nouvelles déchèteries** (chantiers en parallèle)
  2. **Travaux de mise aux normes**
  3. **Réhabilitation des deux déchèteries à reconstruire de Chinon et Noyant**
  4. **Réhabilitation des deux déchèteries de Richelieu et Cinq Mars la Pile**
  
- Démarrage du prochain marché d'exploitation : septembre 2021
  
- Procédure de consultation de la maîtrise d'œuvre : appel d'offres
- Procédure de consultation pour le marché de travaux : appel d'offres
- Procédure de consultation pour le marché d'exploitation : appel d'offres

 *Cf. Planning fourni*



## ■ Annexes

## Phase 2 : approfondissement et déroulement du scénario retenu

### Un préalable nécessaire à la passation du marché de maîtrise d'œuvre : la définition d'un programme :

- Le maître d'ouvrage consulte les maîtres d'œuvre sur la base d'un **programme** qu'il a préalablement défini (art. 2-I al. 2 de la « loi MOP »). Ce programme ne doit pas nécessairement concerner l'ensemble de l'opération (accord-cadre possible) ;
- **Le SMICTOM peut se faire assister d'un AMO pour la définition de ce programme ;**
- La phase préalable à la passation du marché de maîtrise d'œuvre doit également permettre :
  - De **réévaluer le montant prévisionnel des travaux** afin de disposer d'une estimation fiable (pour budgéter les crédits nécessaires et pour lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre réaliste),
  - De **valider le phasage des travaux en fonction des priorités du SMICTOM,**
  - **D'assurer la passation du marché de maîtrise d'œuvre et le suivi de son exécution,**
  - **D'assurer la passation du marché d'exploitation** (lien entre les objectifs de performance en exploitation et la conception des sites),
  - De réaliser éventuellement des **missions complémentaires** (études ICPE...)

## Phase 2 : approfondissement et déroulement du scénario retenu

### Un marché de maîtrise d'œuvre multi-sites :

- Un marché de maîtrise d'œuvre portant sur plusieurs sites soulève la question de l'allotissement (principe de l'allotissement défini à l'article 32 de l'ordonnance 2015-899 relative aux marchés publics) ;
- Si les marchés de maîtrise d'œuvre sont soumis aux obligations relatives à l'allotissement, en l'espèce nous pouvons apporter les arguments techniques et juridiques suivants afin de justifier que cette mission ne soit pas allotie :
  - **La mission de conception portant sur un réseau de déchèteries peut être considérée comme une prestation unique puisqu'elle porte sur un seul ouvrage : le réseau de déchèteries.** Les 11 déchèteries remplissent une même fonction économique et technique : assurer le service public relatif aux déchèteries de manière uniforme sur le territoire du SMICTOM (conditions d'accès identiques, déchets pris en charge, objectifs de réemploi et de valorisation des déchets à l'échelle du territoire...).
  - A défaut de pouvoir justifier que la prestation est unique, **les exceptions au principe d'allotissement** suivantes pourraient être invoquées : **le SMICTOM notamment au regard de ses effectifs, n'est pas en mesure d'assurer par lui-même les missions d'organisation, de pilotage et de coordination de plusieurs marchés de maîtrise d'œuvre.**

## Phase 2 : approfondissement et déroulement du scénario retenu

### Passation du marché de maîtrise d'œuvre - motivations relatives à l'absence de concours :

- L'article 90 du décret 2016-360 relatif aux marchés publics pose le principe du concours pour le choix d'un maître d'œuvre ;
- Ce même article définit les cas dans lesquels le concours n'est pas obligatoire :  
**En cas de réutilisation ou de réhabilitation d'ouvrages existants** ou de réalisation d'un projet urbain ou paysager ;
- En l'espèce, le marché comprend principalement des travaux de réhabilitation d'ouvrages : 8 ouvrages sur 11, soit un montant estimé à 3,3 M€ sur 6,3 M€ (plus de la moitié), ce qui pourrait éventuellement constituer un cas dérogatoire ;
- Ce faisant, il serait possible de recourir aux procédures « classiques » que sont l'appel d'offres, la procédure concurrentielle avec négociations et le dialogue compétitif.



## Phase 2 : approfondissement et déroulement du scénario retenu

### La procédure de consultation du maître d'œuvre :

Appel d'offres	Procédure concurrentielle avec négociations	Dialogue compétitif
<ul style="list-style-type: none"><li>- Procédure restreinte ou ouverte</li><li>- Le programme de maîtrise d'œuvre est défini entièrement</li><li>- Remise des offres par les candidats</li><li>- Analyse des candidatures et des offres</li><li>- Absence de négociations avec les candidats</li><li>- Prime si remise de prestations</li><li>- Durée de la procédure : 4-6 mois</li></ul>	<p>Procédure restreinte consistant à choisir des équipes candidates sur la base de leurs compétences</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Envoi du programme de travaux aux seuls candidats retenus</li><li>- Le programme de travaux est défini assez précisément</li><li>- Remise des offres et échanges avec les candidats</li><li>- Remise des offres et analyse</li><li>- Pas de jury obligatoire</li><li>- Prime si remise de prestations</li><li>- Durée de la procédure : 6-8 mois</li></ul>	<p>Procédure restreinte consistant à choisir des équipes candidates sur la base de leurs compétences</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Envoi du programme fonctionnel aux seuls candidats retenus</li><li>- Le programme fonctionnel ne définit que des objectifs</li><li>- Remise des offres et échanges avec les candidats</li><li>- Remise des offres et analyse</li><li>- Pas de jury obligatoire</li><li>- Prime si remise de prestations</li><li>- Durée de la procédure : au moins 8 mois</li></ul>

**Procédure pertinente pour la passation d'un accord-cadre**

Procédure non pertinente par rapport à l'objet du contrat

Procédure non pertinente par rapport à l'objet du contrat

## Phase 2 : approfondissement et déroulement du scénario retenu

### Un marché de travaux multi-sites alloti par Corps d'Etat :

- Un marché de travaux portant sur l'ensemble des sites ;
- La définition de l'allotissement devra être réalisée au plus tard au démarrage de la mission de maîtrise d'œuvre (art. 28 du décret 93-1268 du 29 novembre 1993) ;
- Les travaux pourront être réalisés en parallèle sur plusieurs sites (suivi des chantiers facilité, économies d'échelle pour les entreprises, optimisation des délais) - cf. *phasage opérationnel*.

## Phase 2 : approfondissement et déroulement du scénario retenu

### Un marché d'exploitation multi-sites :

- Le marché d'exploitation est soumis aux obligations d'allotissement (art. 32 de l'ordonnance 2015-899) ;
- L'absence d'allotissement devra être motivé. Les arguments techniques, juridiques et financiers suivants pourront être apportés :
  - L'exploitation des 11 déchèteries constitue l'exploitation d'un réseau (lien avec la mission de maîtrise d'œuvre sur la notion d'ouvrage) ;
  - Les 11 déchèteries remplissent une même fonction économique et technique : assurer le service public relatif aux déchèteries de manière uniforme sur le territoire du SMICTOM (conditions d'accès identiques, déchets pris en charge, mise en œuvre d'un service performant et innovant favorisant le réemploi et la valorisation des déchets...)
  - Éviter un surcoût financier par la réalisation d'économies d'échelle sur les moyens humains, techniques, par la mutualisation des coûts de traitement des déchets...

*A noter : la jurisprudence impose que l'économie soit substantielle.*

## Phase 2 : approfondissement et déroulement du scénario retenu

### Objectifs de performance et indicateurs techniques :

- Afin de favoriser une exploitation performantielle, les objectifs et indicateurs suivants pourront être insérés dans le futur marché d'exploitation. Les programmes pour la maîtrise d'œuvre devront également intégrer cette logique :

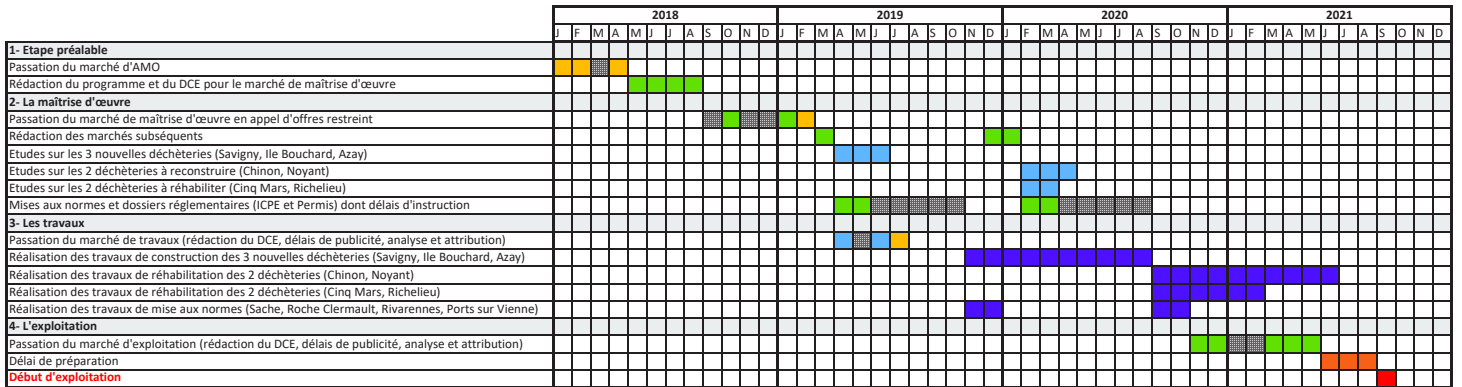
Niveau d'activité	Qualité du service	Incidence écologique
- Fréquentation - Taux de valorisation - Réemploi - Favoriser les nouvelles filières	- Temps d'attente - Niveau de propreté - Suivi des réclamations - Sécurité - Formation du personnel	- Impacts environnementaux de l'activité : traitement des eaux, envol des déchets...

## Phase 2 : approfondissement et déroulement du scénario retenu

### En synthèse :

Marché	Conditions de mise en œuvre de la globalisation	Forme du marché et procédure de consultation
Marché de maîtrise d'œuvre multi-sites	Définir le projet comme un réseau de déchèteries pouvant donner lieu à une interprétation large de l'ouvrage voire du projet urbain. A défaut, justifier le non-allotissement techniquement et financièrement.	Accord-cadre passé en appel d'offres sans concours et sans négociations
Marché de travaux multi-sites	Des allotissements par Corps d'Etat à prévoir (à définir avec le maître d'œuvre au début des études)	Appel d'offres
Marché d'exploitation du réseau de déchèteries	Justifier le non allotissement techniquement et financièrement	Appel d'offres

Phasage global du projet



- SMICTOM ■
- AMO ■
- Maître d'oeuvre ■
- Entreprise de travaux ■
- Exploitant ■
- Délais de publicité ou d'instruction ■

## Réunion du Conseil Syndical 29 janvier 2018

-----

Cabinet MERLIN

Xavier NAVET : Responsable activité déchets Ouest –  
Chef de projet  
Mélanie GAIL : Ingénieur chargé d'études

## Etude du devenir de l'UVE et du centre de tri du SMICTOM du Chinonais

-----

Synthèse des études

Indépendance - Expériences - Expertises - Proximité



# SOMMAIRE

1. Rappels du contexte de l'étude et des scénarios à étudier
2. Définition des données de base de dimensionnement des scénarios
3. Présentation des scénarios retenus
4. Résultats - Analyse comparative des scénarios
5. Synthèse /conclusion

# 1 – Rappels du contexte de l'étude et des scénarios à étudier



3

173180 - SMICTOM DU CHINOISAI – SYNTHÈSE DES ETUDES – Réunion du 29 Janvier 2018

# 1 – Rappels du contexte de l'étude et des scénarios à étudier

## ➤ Scénarios à étudier pour le devenir du centre de tri



4

173180 - SMICTOM DU CHINOISAI – SYNTHÈSE DES ETUDES – Réunion du 29 Janvier 2018



# 1 – Rappels du contexte de l'étude et des scénarios à étudier

## ➤ Scénarios à étudier pour le devenir de l'usine d'incinération

### Aujourd'hui



**Usine d'incinération :**  
 Outil vieillissant mis en service en 1983  
 50% de vapeur en chaleur pour le réseau de l'hôpital  
 Performance énergétique de 34% <65%

Et demain : Quel est le devenir de l'usine ?  
 3 scénarios à étudier

### Demain

#### Scénario 0 : Arrêt définitif de l'UVE



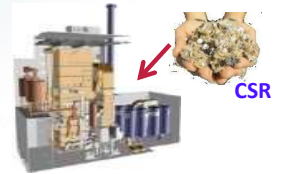
Fermeture de l'usine d'incinération existante  
 Démantèlement et démolition de l'usine  
 Traitement des OM sur un site extérieur au SMICTOM

#### Scénario 1 : Maintien de l'UVE dans sa fonction actuelle



Modernisation de l'usine  
 (reconfiguration ou revamping)

#### Scénario 2 : Reconversion de l'UVE en chaufferie CSR

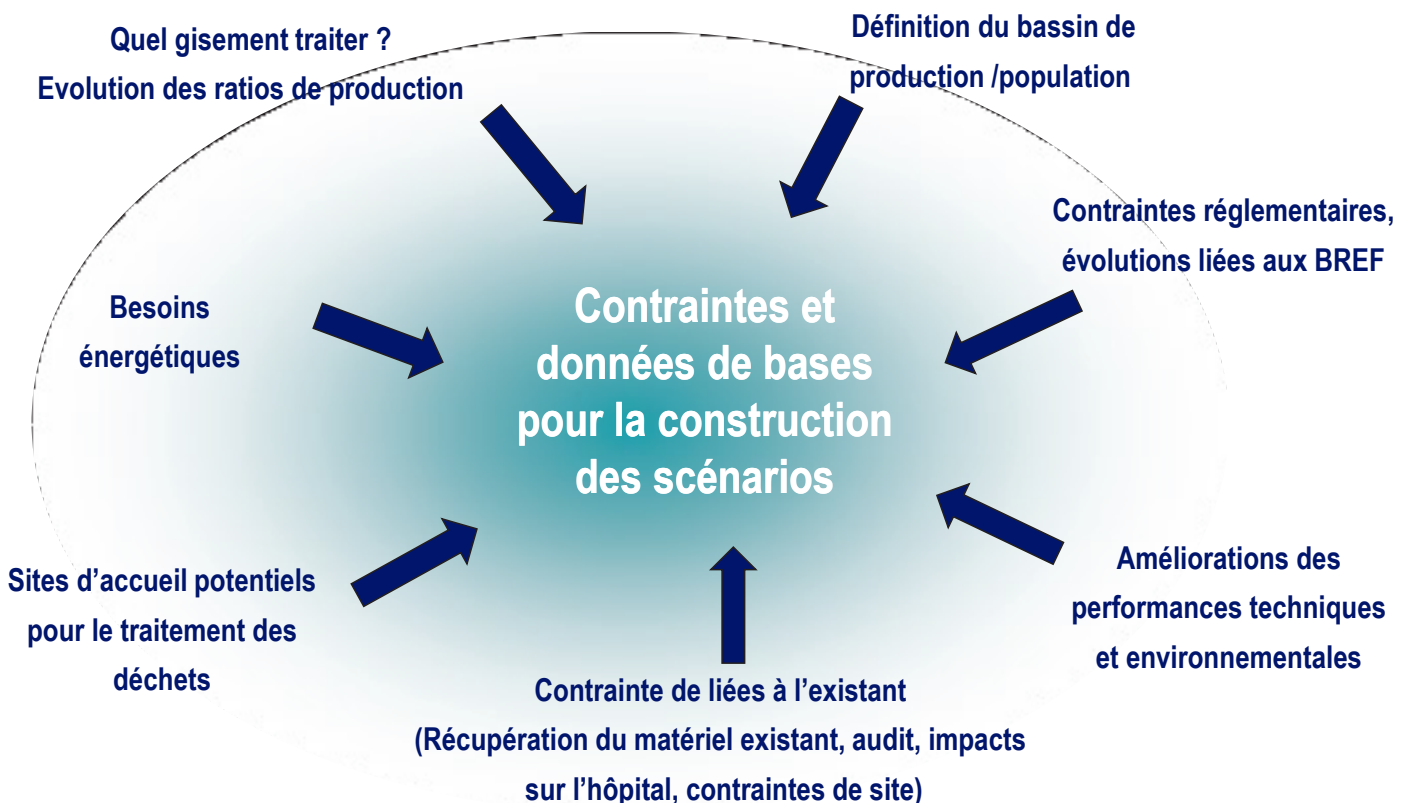


Démantèlement de l'usine et transformation en  
 chaufferie alimentée par des CSR  
 Traitement des OM sur un site extérieur au SMICTOM

5

# 2- Définition des données de base de dimensionnement des scénarios

## ➤ 2-1 Recensement des contraintes et données de bases

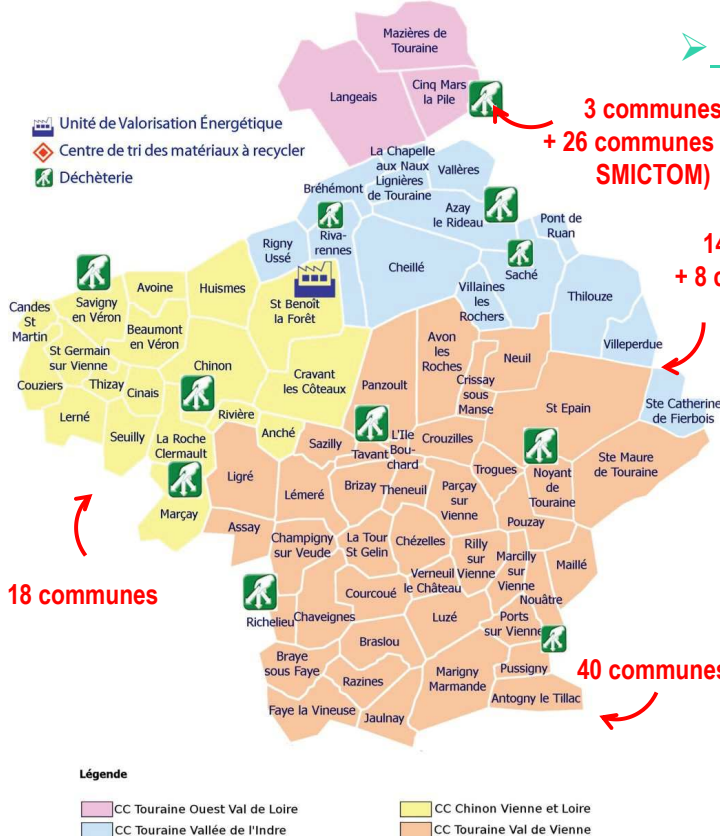


6

6

## 2- Définition des données de base de dimensionnement des scénarios

### ➤ 2-2 Définition du périmètre - Population



- Nouvelle carte du territoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 (4 EPCI, 75 communes, 75 000 hbts)
  - Evolutions possibles du périmètre et des EPCI adhérant au SMICTOM du Chinonais ?
- ➔ **Impact sur la capacité de l'outil**
- 2 hypothèses étudiées :**
- 1) Périmètre actuel : 16 000 t/an
  - 2) Périmètre élargi (intégration nouvelles communes) : 23 000 t/an

7

173180 - SMICTOM DU CHINONNAIS – SYNTHÈSE DES ÉTUDES – Réunion du 29 Janvier 2018

7

## 2- Définition des données de base de dimensionnement des scénarios

### ➤ 2-3 Définition des gisements à traiter pour les outils de traitement

#### ➤ A) Pour l'UVE : Ordures ménagères du SMICTOM (scénario n°1)

Hypothèses d'évolution :

Population : + 0,4 % : an entre 2015 et 2045

Ratio de production OMr :

- 1%/an entre 2015 et 2025

Stagnation du ratio entre 2025 et 2045

Intégration de l'impact de la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri en 2020-2021

	Données de dimensionnement
<b>Hypothèse 1 – Périmètre actuel :</b>	
• Population Périmètre actuel	84 000 hbts
• Tonnage Périmètre actuel	16 000 t/an
<b>Hypothèse 2 – Périmètre élargi :</b>	
• Population Périmètre élargi	121 000 hbts
• Tonnage Périmètre élargi	23 000 t/an

#### ➤ B) Pour la requalification du centre de tri en centre de transfert (3 scénarios concernés)

Flux à transférer	Tonnage à transférer
<b>Scénario 0 et 2</b>	
• CS (emballages, papiers, cartons)	4 000 t/an
• OM	16 000 t/an
<b>Scénario 1</b>	
• CS (emballages, papiers, cartons)	4 000 t/an
• OM	0 t/an

➔ L'analyse des scénarios est basée sur ces gisements.

8

173180 - SMICTOM DU CHINONNAIS – SYNTHÈSE DES ÉTUDES – Réunion du 29 Janvier 2018



## 2- Définition des données de base de dimensionnement des scénarios

### ➤ 2-4 Définition des besoins énergétiques des outils pour le devenir de l'usine d'incinération

	Besoins énergétiques
Centre hospitalier (hypothèse 2)	5 080 MWh
Scierie Boussiquet	15 850 MWh
ZAC Plaine des Vaux	~ 2 710MWh
<b>TOTAL (hypothèse 1)</b>	<b>23 640 MWh</b>

➔ L'analyse des scénarios est basée sur ces besoins.

9

173180 - SMICTOM DU CHINONNAIS – SYNTHÈSE DES ETUDES – Réunion du 29 Janvier 2018



## 2- Définition des données de base de dimensionnement des scénarios

### ➤ 2-5 Définition des autres sites de traitement potentiels d'accueil

**Quels exutoires envisager demain pour le traitement des OM du SMICTOM en cas d'arrêt de l'UVE ?**

**Cas des scénario 0 et 2**

**Inventaire des sites de traitement :**

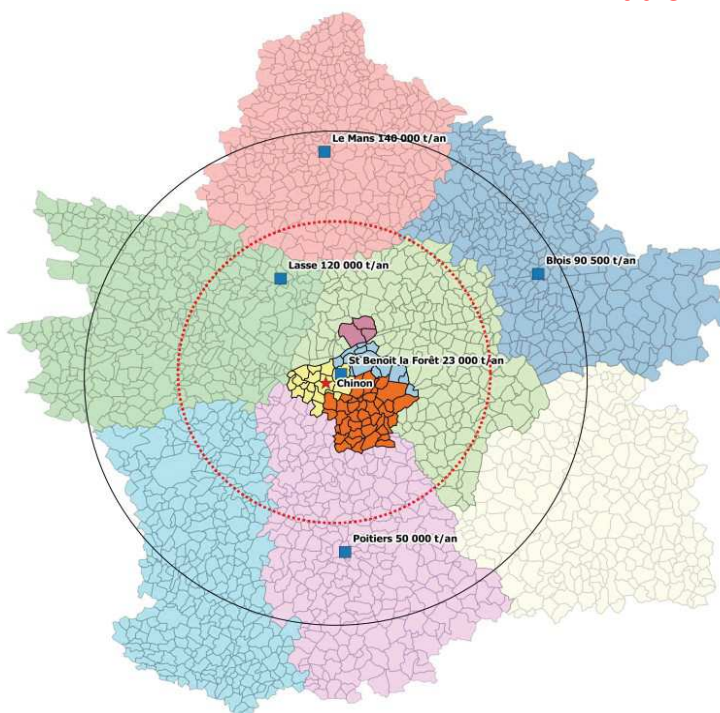
**A) Autres unités de traitement - sélection de 4 sites d'accueils potentiels :**

- l'UVE du Mans
- l'UVE de Blois
- l'UVE de Lasse
- l'UVE de Poitiers

**B) Vers projet d'unité de traitement de Tours Métropole**

**Légende**

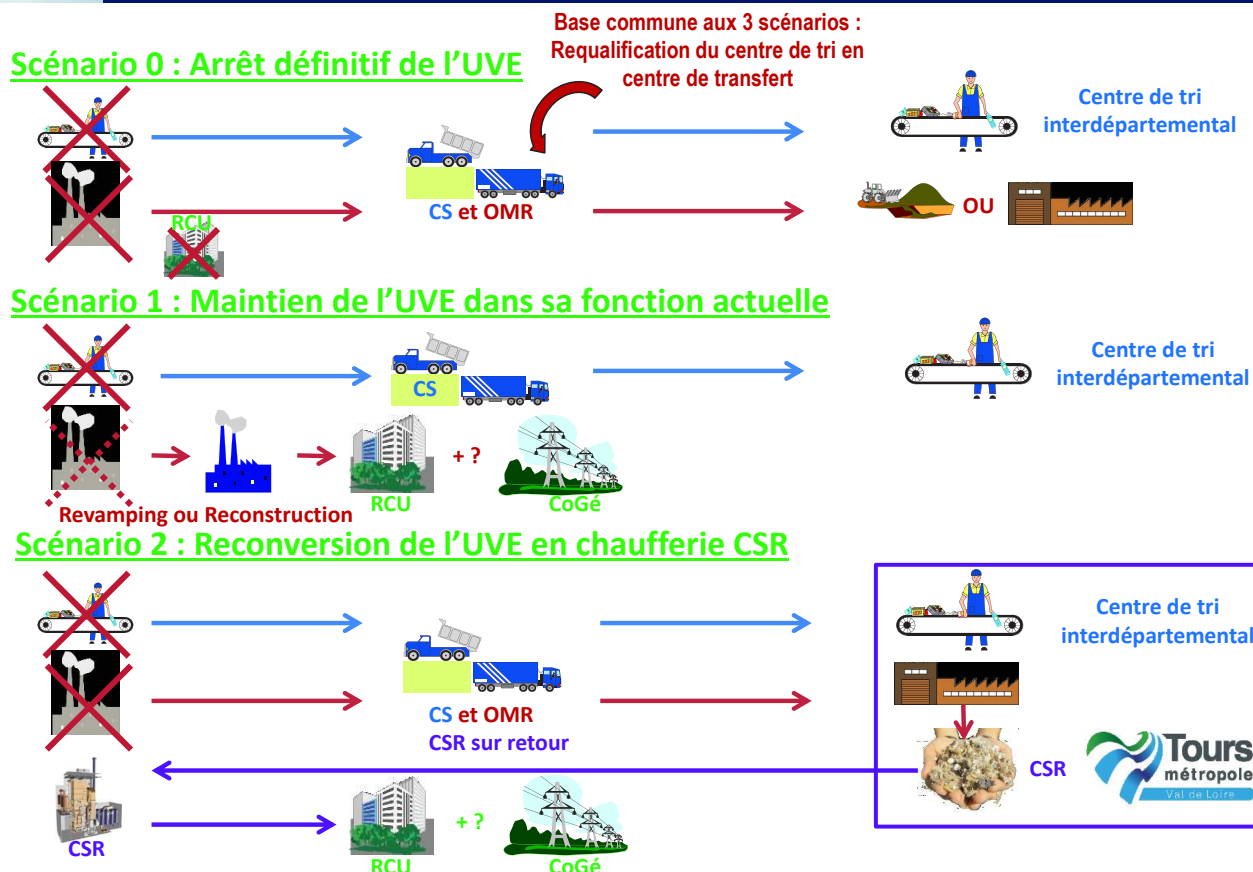
- UIOM
- TMB
- ▲ ISDND
- ★ Centre de tri
- CC Touraine Ouest Val de Loire
- CC Touraine Vallée de l'Indre
- CC Chinon Vienne et Loire
- CC Touraine Val de Vienne
- Chinon
- dep 36
- dep 37
- dep 41
- dep 49
- dep 72
- dep 79
- dep 86
- rayon 50 km
- rayon 100 km



10

173180 - SMICTOM DU CHINONNAIS – SYNTHÈSE DES ETUDES – Réunion du 29 Janvier 2018

## 3 – Présentation des scénarios retenus



11

173180 - SMICTOM DU CHINONNAIS – SYNTHÈSE DES ÉTUDES – Réunion du 29 Janvier 2018

## 3 – Présentation des scénarios retenus

### ➤ 3-1 Base commune aux 3 scénarios : Requalification du centre de tri en centre de transfert

#### Besoins en transfert selon les scénarios

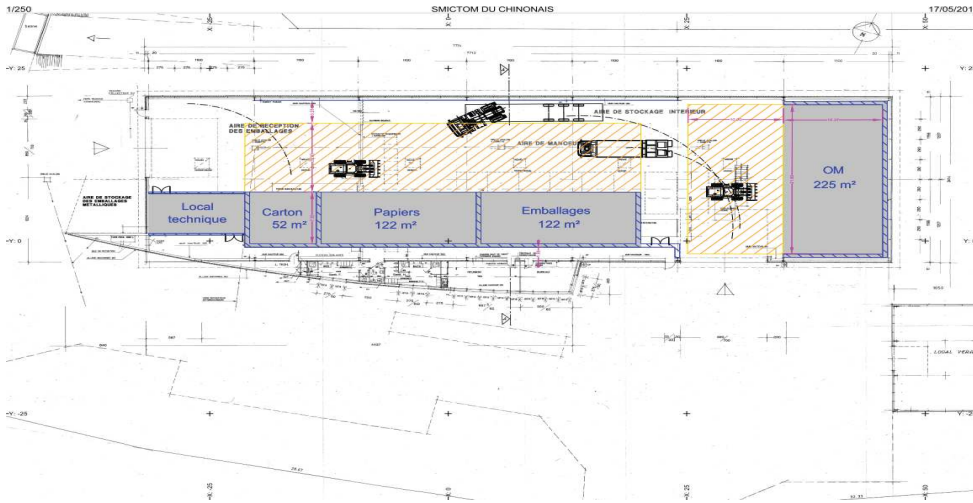
	Scénario 0 et 2	Scénario 1
<b>Intitulé du scénario</b>	Arrêt définitif de l'UVE	Maintien de l'UVE
<b>Devenir du Centre de Tri</b>	Démantèlement du centre de tri et reconversion en centre de transfert	
<b>Besoin en transfert</b>	<p>Transfert des ordures ménagères et de la collecte sélective sur l'actuel centre de tri reconverti en centre de transfert.</p> <p>Traitement des emballages vers le centre de tri interdépartemental</p> <p>Traitement des ordures ménagères vers Tours Métropole Val de Loire ou une autre installation de traitement.</p>	<p>Transfert des déchets issus de la collecte sélective uniquement sur le futur site de transfert</p> <p>Traitement des emballages vers le centre de tri interdépartemental</p> <p>Traitement des ordures ménagères sur l'UVE actuelle (reconstruite ou revamping).</p>

12

173180 - SMICTOM DU CHINONNAIS – SYNTHÈSE DES ÉTUDES – Réunion du 29 Janvier 2018

# 3 – Présentation des scénarios retenus

## ➤ 3-1 Base commune aux 3 scénarios : Requalification du centre de tri en centre de transfert



**Implantation du réaménagement du centre de tri en centre de transfert**

➔ **Transfert sur dalle : Les bennes d'ordures ménagères vident les déchets sur une plateforme. Un chargeur récupère les déchets et les charge dans un camion.**

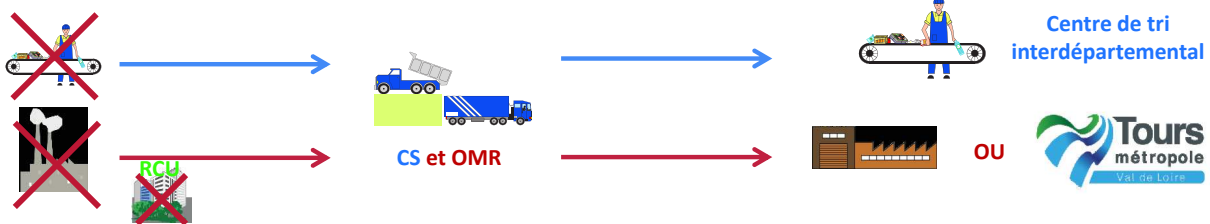


13

173180 - SMICTOM DU CHINONNAIS – SYNTHÈSE DES ETUDES – Réunion du 29 Janvier 2018

# 3 – Présentation des scénarios retenus

## ➤ 3-2 Scénario 0 : Arrêt définitif de l'UVE



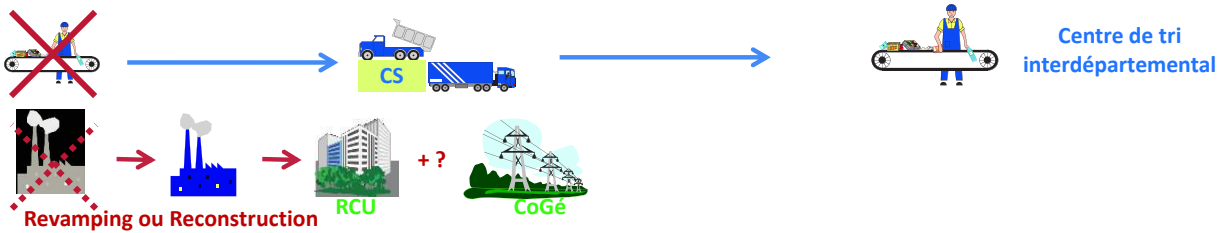
	Scénario 0
<b>Intitulé du scénario</b>	Arrêt définitif de l'UVE
<b>Devenir du Centre de Tri</b>	Démantèlement du centre tri et Reconversion en centre de transfert pour les ordures ménagères et les recyclables.
<b>Devenir de l'UVE</b>	Arrêt et démantèlement de l'UVE → travaux démantèlement/démolition, dossier cessation d'activité, remise en état du site et suivi post exploitation du site Arrêt de la distribution de chaleur vers le centre hospitalier.
<b>Solution de base (A)</b>	Transfert des ordures ménagères sur l'actuel centre de tri reconverti en centre de transfert. Traitement des ordures ménagères vers une autre UVE.
<b>Variantes envisagées (B)</b>	Transfert des ordures ménagères sur l'actuel centre de tri reconverti en centre de transfert. Traitement des ordures ménagères vers l'installation de traitement Tours Métropole

14

173180 - SMICTOM DU CHINONNAIS – SYNTHÈSE DES ETUDES – Réunion du 29 Janvier 2018

# 3 – Présentation des scénarios retenus

## ➤ 3-3 Scénario 1 : Maintien de l'UVE dans sa fonction actuelle



Scénario 1	
Intitulé du scénario	Maintien de l'UVE dans sa fonction actuelle
Devenir du Centre de Tri	Démantèlement du centre tri et reconversion en centre de transfert pour les recyclables uniquement.
Devenir de l'UVE	Maintien de l'UVE : reconstruction ou revamping Optimisation de la valorisation énergétique : production de chaleur et d'électricité Maintien du réseau de chaleur urbain et extension éventuelle du réseau
Solution de base (1)	Reconstruction d'une nouvelle UVE
Variantes envisagées (1bis)	Revamping de l'actuelle UVE

15

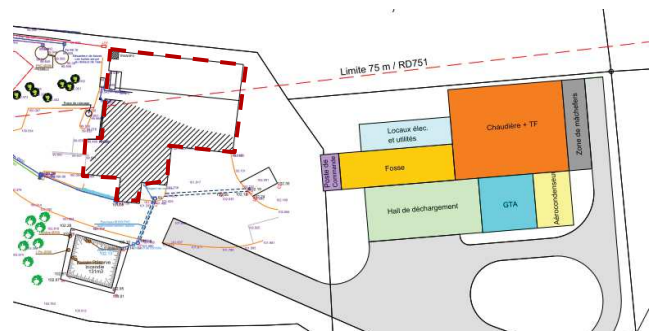
173180 - SMICTOM DU CHINONNAIS – SYNTHÈSE DES ÉTUDES – Réunion du 29 Janvier 2018

# 3 – Présentation des scénarios retenus

## ➤ 3-3 Scénario 1 : Maintien de l'UVE dans sa fonction actuelle

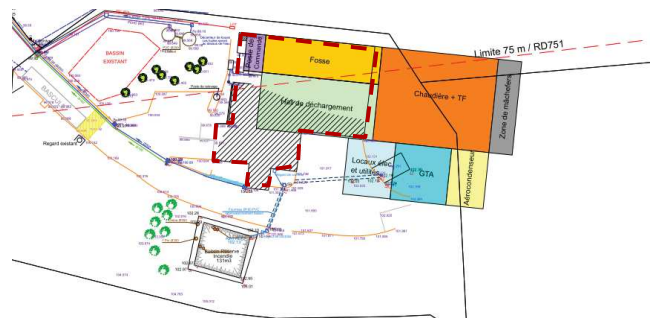
### Scénario 1 - Reconstruction

- Reconstruction de l'unité sur parcelle attenante à l'actuelle UVE
- Coef performance > 65%
- Traitement des NOx (80 mg/Nm3)
- Traitement des mâchefers sur un site extérieur



### Scénario 1 bis - Revamping

- Revamping de l'actuelle UVE (conservation de certains ouvrages, intégration à l'usine existante, remplacement du process)
- Coef performance > 65%
- Traitement des NOx (80 mg/Nm3)
- Traitement des mâchefers sur un site extérieur



+ Démantèlement du centre de tri et reconversion en centre de transfert pour les recyclables uniquement

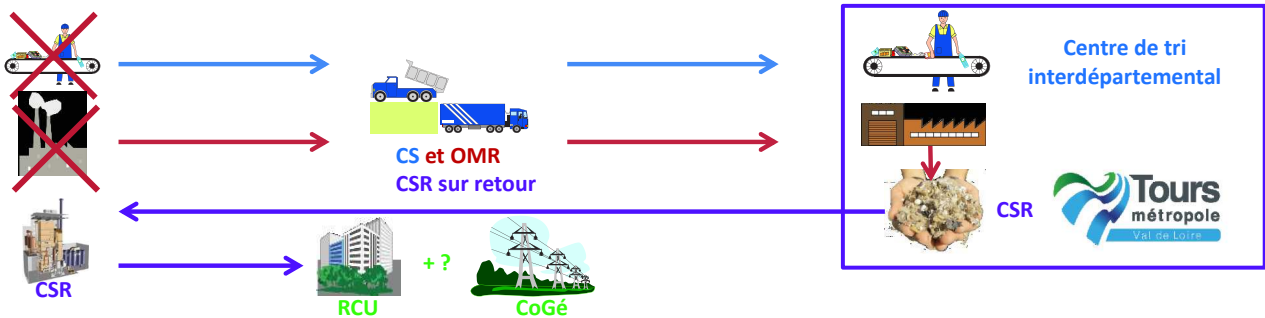
16

173180 - SMICTOM DU CHINONNAIS – SYNTHÈSE DES ÉTUDES – Réunion du 29 Janvier 2018

# 3 – Présentation des scénarios retenus

## ➤ 3-4 Scénario 2 Reconversion de l'UVE en chaufferie CSR

### Explications sur l'abandon du scénario n°2 Reconversion de l'UVE en chaufferie CSR



Afin d'être cohérent vis-à-vis des tarifs actuellement pratiqués, le prix de vente de la chaleur est fixé à 20 €/MWh. Pour atteindre l'équilibre financier les CSR doivent être repris à un coût de 169 €/t, ce qui est trop élevé par rapport au prix du marché.



A l'inverse, si le prix de la tonne de CSR est fixé à un prix raisonnable par rapport au marché actuel de qui est de l'ordre de 35 €/t, le prix du MWh s'élèvera alors à 60 € pour atteindre l'équilibre. Ce prix ne sera plus concurrentiel avec le prix de gaz et le prix de vente de chaleur actuel de 20 €/KWh.

**Le scénario 2 n'est donc pas viable financièrement → Scénario abandonné**

17

173180 - SMICTOM DU CHINONNAIS – SYNTHÈSE DES ETUDES – Réunion du 29 Janvier 2018

# 4- Résultats - Analyse comparative des scénarios

## ➤ 4-1 Aspects énergétiques – Production d'énergie locale

### Scénario 0 : Arrêt définitif de l'UVE



(-)

Suppression du réseau de chaleur existant



Dans le cadre du scénario 0 il n'y a plus de fourniture de chaleur pour l'hôpital – impact financier important pour l'hôpital (+ 150 000 €/an si besoin énergétique couvert par une chaudière fioul) → trouver une solution alternative

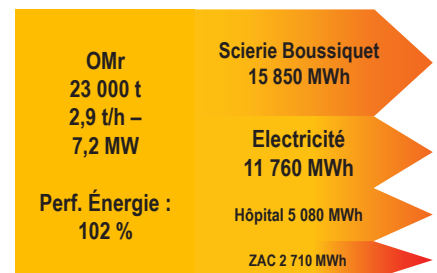
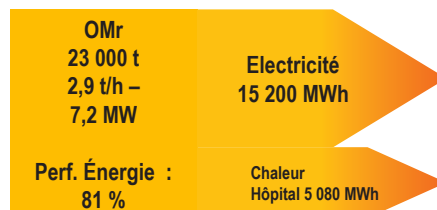
### Scénario 1 : Maintien de l'UVE dans sa fonction actuelle



(+)

Réseau chaleur actuel (Pas d'extension)

Extension du réseau de chaleur existant



18

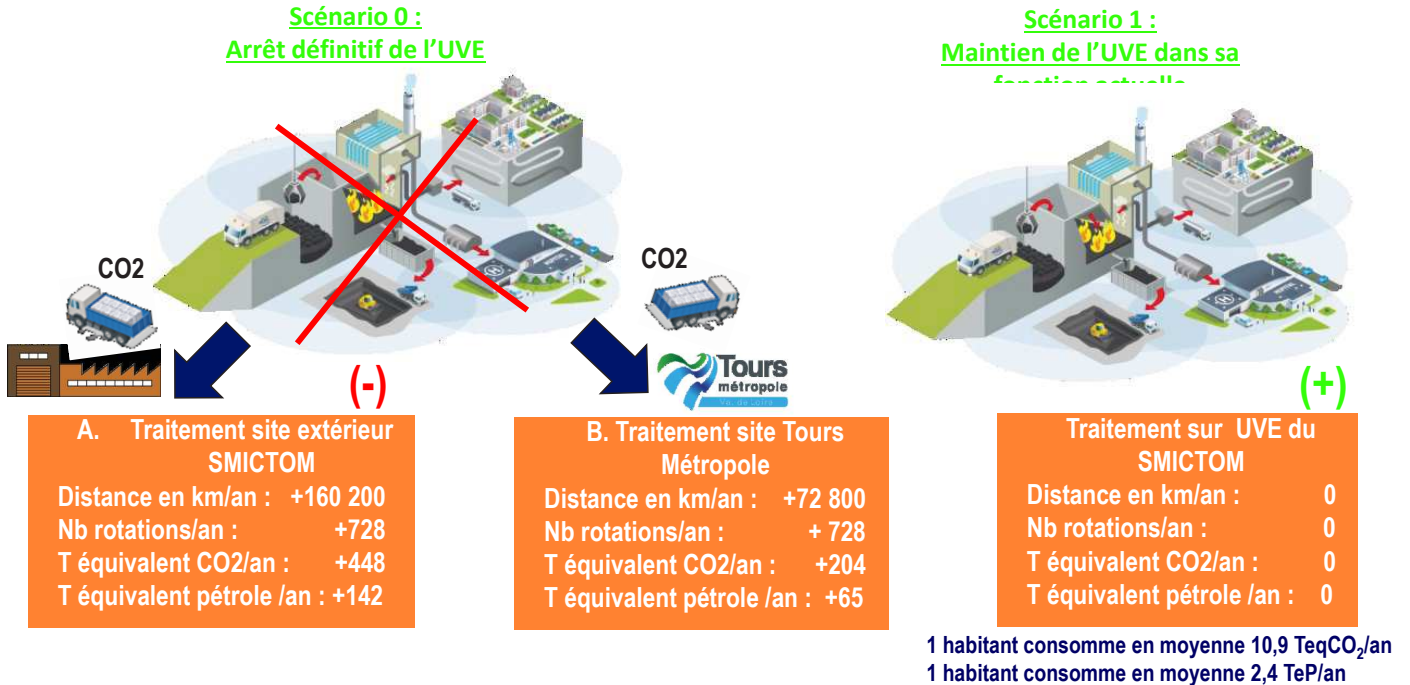
173180 - SMICTOM DU CHINONNAIS – SYNTHÈSE DES ETUDES – Réunion du 29 Janvier 2018

## 4- Résultats - Analyse comparative des scénarios

### ➤ 4-2 Aspects environnementaux – Transport/effet de serre

Le calcul de l'impact environnemental a été établi pour chaque scénario en valeurs relatives entre les différentes installations et configuration de scénarios.

Les écarts résident principalement dans les émissions liées aux transports des ordures ménagères.



19

173180 - SMICTOM DU CHINONNAIS – SYNTHÈSE DES ÉTUDES – Réunion du 29 Janvier 2018

## 4- Résultats - Analyse comparative des scénarios

### ➤ 4-3 Aspects sociaux - Emploi

Pour cette comparaison, seul l'emploi direct lié à l'exploitation des installations du SMICTOM a été comptabilisé

	Situation actuelle	Scénario 0 Arrêt UVE	Scénario 1 Maintien UVE
Centre de Tri et requalification	10 ETP	2 ETP	2 ETP
	+	+	+
Usine d'incinération	16 ETP	0 ETP	16 ETP
	↓	↓	↓
<b>Total</b>	<b>26 ETP</b>	<b>2 ETP</b> 24 ETP supprimé (-)	<b>18 ETP</b> 8 ETP supprimé (+)

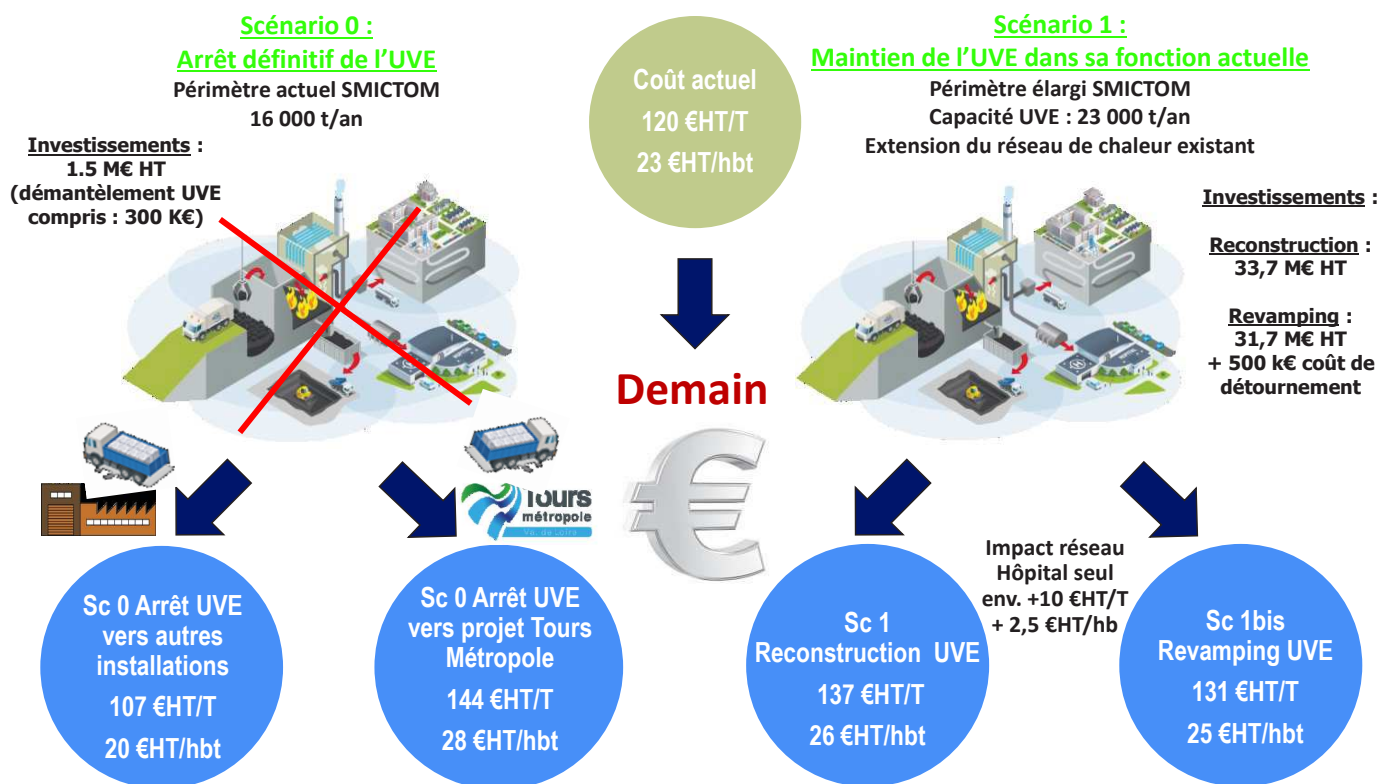
20

173180 - SMICTOM DU CHINONNAIS – SYNTHÈSE DES ÉTUDES – Réunion du 29 Janvier 2018



## 4- Résultats - Analyse comparative des scénarios

### ➤ 4-4 Aspects financiers : Comparaison coût à la tonne d'ordures ménagères et coût à l'habitant



21

173180 - SMICTOM DU CHINOISAI - SYNTHÈSE DES ÉTUDES - Réunion du 29 Janvier 2018

## 5- Synthèse / Conclusion

- ✓ **Scénario n°0 Arrêt définitif :**
  - ✓ Arrêt de la valorisation énergétique et du réseau de chaleur → impact important sur l'hôpital, recherche d'une solution de chauffage alternative
  - ✓ Pas d'installation de traitement sur le territoire du SMICTOM → recherche de partenariats et de sites d'accueil alternatifs pour le traitement des déchets du SMICTOM
  - ✓ Impact sur l'emploi
- ✓ **Scénario n°1 Maintien de l'UVE dans sa fonction actuelle :**
  - ✓ Améliorations des performances énergétiques et environnementales
  - ✓ Valorisation énergétique : Conservation du réseau de chaleur actuel voire extension → Fourniture de chaleur à l'hôpital maintenue
  - ✓ Ordures ménagères traitées sur le territoire du SMICTOM → Pas de transport, maîtrise des installations de traitement des déchets
- ✓ **Scénario n°2 Reconversion de l'UVE en chaufferie CSR :**
  - Scénario abandonné non viable économiquement

22

173180 - SMICTOM DU CHINOISAI - SYNTHÈSE DES ÉTUDES - Réunion du 29 Janvier 2018

# 5- Synthèse / Conclusion

## ➤ Planning

### Scénario 0 – Arrêt UVE

#### Phase préliminaire

(Montages, Recrutement MOE, concertation, procédures administratives...)

Avant Projet / PRO / DCE : conception générale, dimensionnement, coûts

#### Consultations entreprises

#### Permis de construire construction centre de transfert / Permis de démolir UVE:

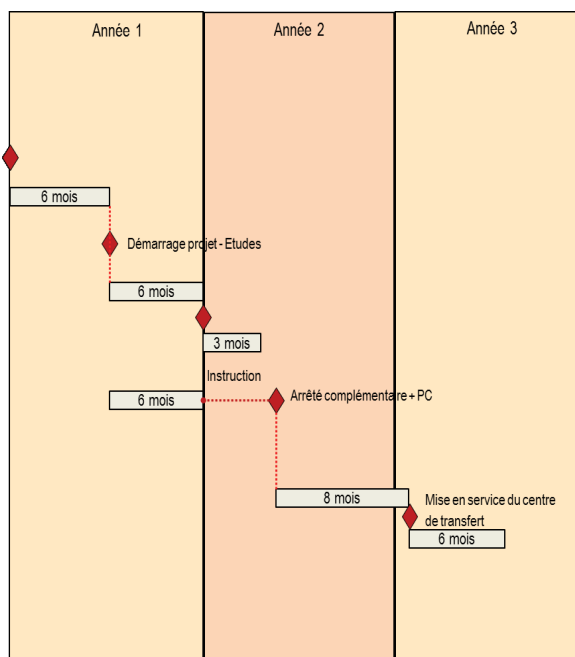
- Porté à connaissance (Centre de transfert)
- Dossier cessation d'activité (UVE)

#### Travaux centre de transfert

Mise en service centre de transfert

Chantier démantèlement, démolition et remise en état du site de l'UVE

Lancement du projet



- Réaménagement et mise en service du centre de transfert avant le démarrage des travaux de démantèlement et de démolition de l'UVE
- Pas de détournement de déchets pendant les travaux si déjà un nouvel exutoire pour la CS (centre de tri extérieur)
- 14 mois de travaux transfert + démolition/ remise en état du site de l'UVE
- Procédure administrative plus courte (6 mois)

# 5- Synthèse / Conclusion

## ➤ Planning

### Scénario 1 - Reconstruction UVE

#### Etudes/consultation Centre de transfert

Travaux

Lancement projet

#### Etudes préliminaires

(Montages, Recrutement AMO/MOE, terrains, concertation, MOE, UIOM, procédures administratives...)

Avant Projet Sommaire : conception générale, dimensionnement, coûts

#### Consultations entreprises

#### Permis de Construire et Autorisation d'Exploiter

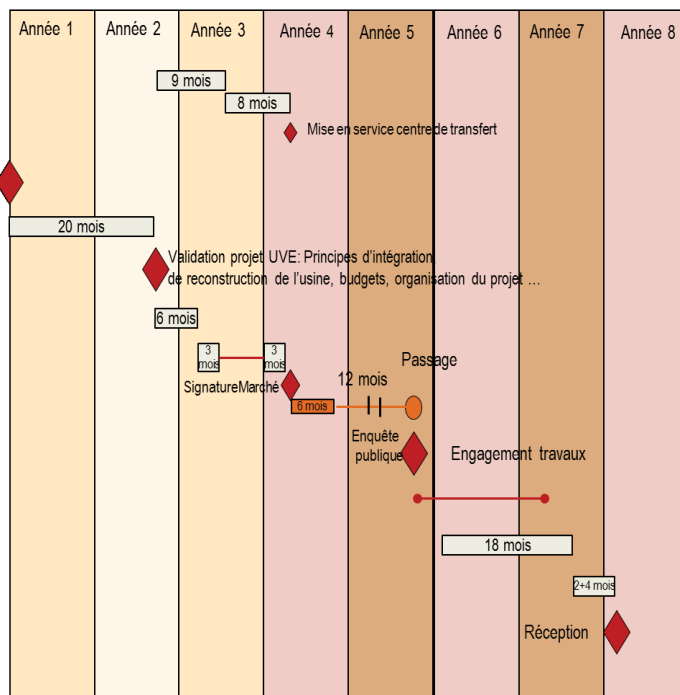
Travaux

Etudes exe./ Commandes/ approv.

Chantier reconstruction

Mise en service

Début d'exploitation, nouvelle installation



- Réaménagement et mise en service du centre de transfert avant le démarrage des travaux de l'UVE
- Continuité de service entre l'ancienne et la nouvelle usine sur le site → construction indépendante sur parcelle attenante
- Pas de détournement de déchets pendant les travaux
- 18 mois de travaux → Durée des travaux plus courte que le revamping
- Procédure administrative plus longue (12 mois)



## 5- Synthèse / Conclusion

**Quelques incertitudes liées au contexte local et réglementaires subsistent sur le projet :**

- ✓ **Usine existante : Installations vieillissantes nécessitant des travaux d'entretien et de renouvellement importants dans les prochaines années pour garder l'installation en état de marche jusqu'à l'arrêt de l'usine dans sa configuration actuelle et ce quelque soit le choix du scénario**
- ✓ **Suite à la loi NOTRE évolution de l'organisation territoriale → Evolution du périmètre du SMICTOM dans les prochaines années ?**
- ✓ **Discussion en cours sur d'éventuels partenariats au niveau local**
- ✓ **Avancement du projet d'unité de traitement des ordures ménagères de Tours Métropole pouvant potentiellement accueillir les ordures ménagères du SMICTOM**
- ✓ **Avancement du projet du centre de tri interdépartemental qui accueillera les emballages du SMICTOM**
- ✓ **Plan régional en cours d'établissement : Pas encore d'objectifs et d'orientations fixés vis-à-vis de l'organisation du traitement des ordures ménagères et de l'usine de Chinon existante**
- ✓ **Au niveau européen : Publication du BREF incinération prévue fin 2020 et des impositions réglementaires qui en découleront qui devront être mises en œuvre d'ici 2024 sur toutes les UVE notamment pour la maîtrise des rejets environnementaux**



# Merci de votre attention